

iBanFirst SA

Conditions tarifaires

En vigueur à compter du 01/12/2026



Le présent document (« Conditions tarifaires ») définit les frais et tarifs applicables aux produits et services fournis par iBanFirst SA (« iBanFirst »), en vigueur à compter du 01/12/2026.

Ces Conditions tarifaires font partie intégrante des Conditions générales d'utilisation et doivent être lues conjointement avec celles-ci. Elles s'appliquent automatiquement à tous les clients détenant un compte auprès d'iBanFirst et sont disponibles à l'adresse <https://ibanfirst.com/terms>.

Nous nous engageons à assurer la transparence de nos conditions tarifaires. Nous comprenons que vos besoins puissent être spécifiques. Si vos besoins sont différents, veuillez nous contacter afin d'échanger sur une offre tarifaire adaptée à votre activité.

Les présentes Conditions tarifaires s'appliquent à tous les clients d'iBanFirst établis en Europe, à l'exception des clients établis au Luxembourg, auxquels des conditions tarifaires spécifiques s'appliquent.

Application des frais

Les frais s'appliquent par compte de paiement. Lorsqu'un client détient plusieurs comptes de paiement dans le cadre d'une même relation client, les frais sont calculés séparément pour chaque compte.

Devises et taxes

Sauf indication contraire, les frais sont indiqués hors TVA et hors toute autre taxe ou prélèvement applicable, qui seront ajoutés le cas échéant. Les frais sont facturés en EUR.

Montant minimal des transactions

Les tarifs et frais indiqués dans les Conditions tarifaires s'appliquent à tous les clients réalisant au minimum 200 000 € d'opérations de change par an via la plateforme iBanFirst.

Si, à l'issue de l'examen du volume de transactions de change d'un client sur une période de douze mois, le volume minimal requis indiqué ci-dessus n'est pas atteint, iBanFirst se réserve le droit de facturer des frais, en tenant compte du niveau d'activité du client, de l'offre commerciale applicable et de toute autre circonstance pertinente.

Tarifs des produits et services

Pour certains produits ou services spécifiques, une exonération des frais et tarifs indiqués ci-dessous peut s'appliquer. Toute exonération doit faire l'objet d'un accord écrit avec le chargé de compte.

Les Conditions tarifaires peuvent être modifiées périodiquement conformément aux dispositions stipulées dans les Conditions générales d'utilisation.

Taux de change

En plus des frais indiqués dans le présent document, lorsqu'une opération de paiement implique une conversion de devises, iBanFirst applique une marge de change, en tenant compte de divers facteurs propres aux besoins du client. Les clients peuvent consulter le taux de change et la marge applicables à une opération donnée sur la plateforme iBanFirst.

Réclamations

Vous pouvez envoyer toute réclamation ou plainte à complaints@ibanfirst.com.

A. Gestion du compte iBanFirst

Frais d'ouverture	Gratuit
Frais annuels	Gratuit
Utilisation de la plateforme 24h/24, 7j/7	Gratuit
Taux de change en temps réel en ligne	Gratuit
Achat et vente de devises en temps réel avec règlement immédiat	Gratuit
Relevés de compte en ligne	Gratuit
Accès illimité à l'historique du compte	Gratuit
Frais de compte inactif	30 € par an
Frais de clôture du compte	Gratuit
Compte local de collecte en USD aux États-Unis	0,3 % sur les flux entrants

B. Paiements

Paiements entre comptes iBanFirst	Instantané et gratuit
Frais liés au type de paiement sélectionné / frais facturés par les banques intermédiaires :	
• SEPA	Gratuit
• PSD	5 €
• SWIFT (pour les devises autres que l'euro)	5 €/SHARE, 25 €/OUR, 0 €/BEN
Virements SEPA instantanés – entrants	Gratuit
Virements SEPA instantanés - sortants	Gratuit
Ordres reçus pour des prélèvements SEPA	Gratuit
Payment Tracker pour les virements SWIFT	Gratuit
Accès aux messages de virements bancaires	Gratuit
Annulation ou modification d'un paiement	20 €
Retour de fonds	20 €
Frais d'investigation	20 €

C. Crédit d'un compte

Vous ne pouvez pas créditer un compte iBanFirst au moyen d'une carte de paiement, d'espèces ou d'un chèque.

Virements entrants et crédits depuis un compte tiers	Gratuit
---	---------

Créditer un compte iBanFirst par initiation de paiement open banking	Gratuit
---	---------

Des frais s'appliquent aux virements entrants et aux crédits depuis un compte tiers (y compris les prélèvements SEPA et les paiements open banking) lorsque le volume annuel de transactions de change du client est inférieur à 200 000 €.

D. Connectivité / automatisation

Connexion de votre compte iBanFirst à votre logiciel de comptabilité, de gestion de trésorerie ou ERP de votre choix afin d'automatiser le rapprochement des paiements, d'améliorer la visibilité sur vos positions de trésorerie et d'effectuer des paiements en masse.

Frais uniques de mise en place : 1 000 €, à payer une fois la connexion établie et opérationnelle.

Frais annuels : 600 €

Veuillez noter que nous ne pouvons pas garantir la compatibilité avec toutes les solutions ou plateformes.

E. Demandes spéciales

Lettre de confirmation du compte	60 €
---	------

Attestation d'audit	60 €
----------------------------	------

Modification de l'adresse enregistrée	Gratuit
--	---------

Saisie de fonds	10 % des montants saisis plafonnés à 100 €
------------------------	--

F. Gestion du risque liée aux contrats de paiement à terme avec livraison

Module activé sur demande

Les contrats de paiement à terme avec livraison comportent un risque de marché ; iBanFirst peut donc demander aux clients qui souscrivent à ces contrats de fournir une garantie initiale si l'échéance dépasse 7 jours. Si, pendant la durée du contrat, le marché évolue ensuite défavorablement par rapport à votre position, iBanFirst peut demander une garantie supplémentaire. La garantie initiale est exprimée en pourcentage du montant à payer et doit être créditée sur votre compte de garantie dans les 48 heures suivant la validation de vos paiements à terme. Le montant varie en fonction de l'échéance de votre transaction future et est déduit du montant final total à régler.

Les conditions régissant les garanties initiale et supplémentaire sont décrites en détail sur la plateforme, dans la section « Compte de garantie », sous l'onglet « Règles et paramètres ». Consultez les Conditions générales d'utilisation pour plus d'informations.

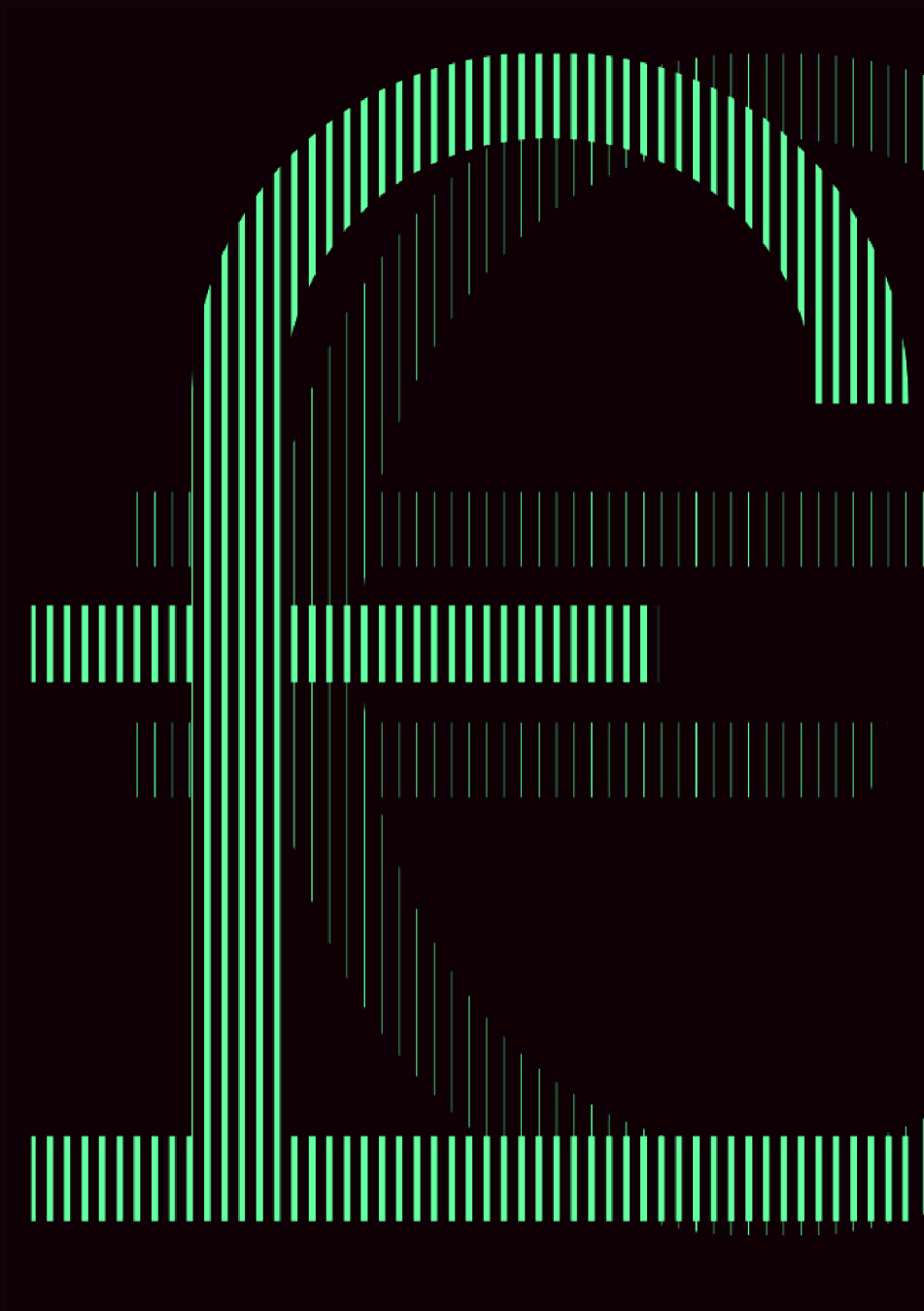
Type de transaction	Garantie initiale
Contrat de paiement à terme avec livraison < 7 jours	0 %
Contrat de paiement à terme avec livraison ≥ 7 jours et ≤ 1 mois	3 %
Contrat de paiement à terme avec livraison > 1 mois et ≤ 6 mois	5 %
Contrat de paiement à terme avec livraison > 6 mois et ≤ 2 ans	10 %

Veillez cliquer sur le lien ci-dessous pour consulter les devises disponibles :

<https://support.ibanfirst.com/en/articles/23263-available-currencies-to-receive-funds>

Glossaire

- **Lettre de confirmation de compte** : document officiel émis par iBanFirst à la demande du client, confirmant les coordonnées du ou des comptes (titulaire, IBAN, BIC, devise) à une date donnée.
- **Attestation d'audit (ou circularisation bancaire)** : confirmation officielle des coordonnées des comptes, des soldes et des engagements en cours à une date donnée, délivrée à la demande du commissaire aux comptes ou de l'auditeur du client, à des fins d'audit ou de conformité.
- **Numéro de compte bancaire international (IBAN)** : norme internationale utilisée pour identifier les numéros de compte bancaire, pour les paiements européens SEPA et les paiements internationaux.
- **Code d'identification bancaire (BIC)** : norme internationale utilisée pour identifier les établissements financiers qui envoient et reçoivent des paiements via le réseau SWIFT.
- **Banque bénéficiaire** : également appelée banque du bénéficiaire, établissement financier auprès duquel le compte du bénéficiaire est détenu.
- **Banque intermédiaire** : également appelée banque correspondante, banque utilisée par le réseau SWIFT pour envoyer un paiement à la banque bénéficiaire.
- **Heure limite** : heure jusqu'à laquelle une opération de change peut être traitée à une date donnée. Passé cette heure, la date de valeur est reportée au jour ouvré suivant.
- **SWIFT OUR (également Guaranteed Amount ou On Us Fees)** : le donneur d'ordre paie les frais facturés par toutes les banques de la chaîne de paiement.
- **SWIFT SHARE** : le donneur d'ordre paie les frais facturés par sa banque. Le bénéficiaire paie les frais facturés par la banque du bénéficiaire. Pour les virements internationaux (à l'exclusion de SEPA et PSD), les banques correspondantes peuvent déduire leurs frais directement du montant envoyé.
- **SWIFT BEN** : le bénéficiaire paie tous les frais facturés par sa banque, la banque du donneur d'ordre et les banques intermédiaires.
- **SEPA** : pour qu'un virement soit éligible SEPA, il doit répondre aux critères suivants :
 - libellé en euros
 - traitable automatiquement grâce à l'IBAN (International Bank Account Number) du bénéficiaire
 - envoyé dans la zone SEPA : celle-ci comprend les 27 États membres de l'UE, les membres hors UE, ainsi que les territoires suivants :
 - les 27 États membres de l'Union européenne (UE) : Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne et Suède.
 - les 3 membres de l'Espace économique européen (EEE) (Islande, Liechtenstein et Norvège),
 - ainsi qu'Andorre, Guernesey, Jersey, Monaco, Mayotte, Saint-Marin, Saint-Pierre-et-Miquelon, l'île de Man, la Suisse, le Royaume-Uni et l'État de la Cité du Vatican.
- **PSD** : s'applique aux paiements libellés dans l'une des devises d'un État membre de l'EEE (à savoir : CHF, CZK, DKK, EUR, GBP, HUF, ISK, NOK, PLN, RON, SEK) et depuis et vers un compte situé dans l'EEE.
- **Prélèvement SEPA (SDD)** : service de paiement paneuropéen permettant à un créancier de recouvrer des fonds en euros sur le compte bancaire d'un débiteur situé dans la zone SEPA. Le recouvrement est initié par le créancier sur la base d'une autorisation préalable (un « mandat ») accordée par le débiteur.
- **Compte tiers** : compte bancaire ou compte de paiement détenu au nom d'une personne ou entité autre que le Client, à partir duquel des fonds sont transférés ou crédités de toute autre manière sur le Compte de paiement du Client
- **Date de valeur** : date à laquelle les fonds sont débités d'un compte ou crédités sur un compte.



iBanFirst SA est agréée en tant qu'établissement de paiement par la Banque Nationale de Belgique, ayant son siège social au 489 avenue Louise, 1050 Bruxelles, Belgique, et enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0849.872.824 (RPM Bruxelles). En tant qu'établissement de paiement, iBanFirst S.A. propose uniquement des transactions de change au comptant (spot) ainsi que des contrats à terme de change livrables liés à des transactions de paiement sous-jacentes, exclus du champ d'application des réglementations MiFID et EMIR. iBanFirst S.A. ne propose ni options ni autres instruments financiers à des fins d'investissement ou de spéculation.